

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	2898	Société :	R.A.M.
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		TADILI ABDELMOUNAÏM	
Date de naissance :		18.02.1946	1346
Adresse :		Rue de Al Firdaus - VILLA 22 / RT 4 AZEMASUL Casablanca	
Tél. :	06 61 09 22 45	Total des frais engagés :	1326,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CABAT Le : 14/06/23

Signature de l'adhérent(e) :




#### **RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

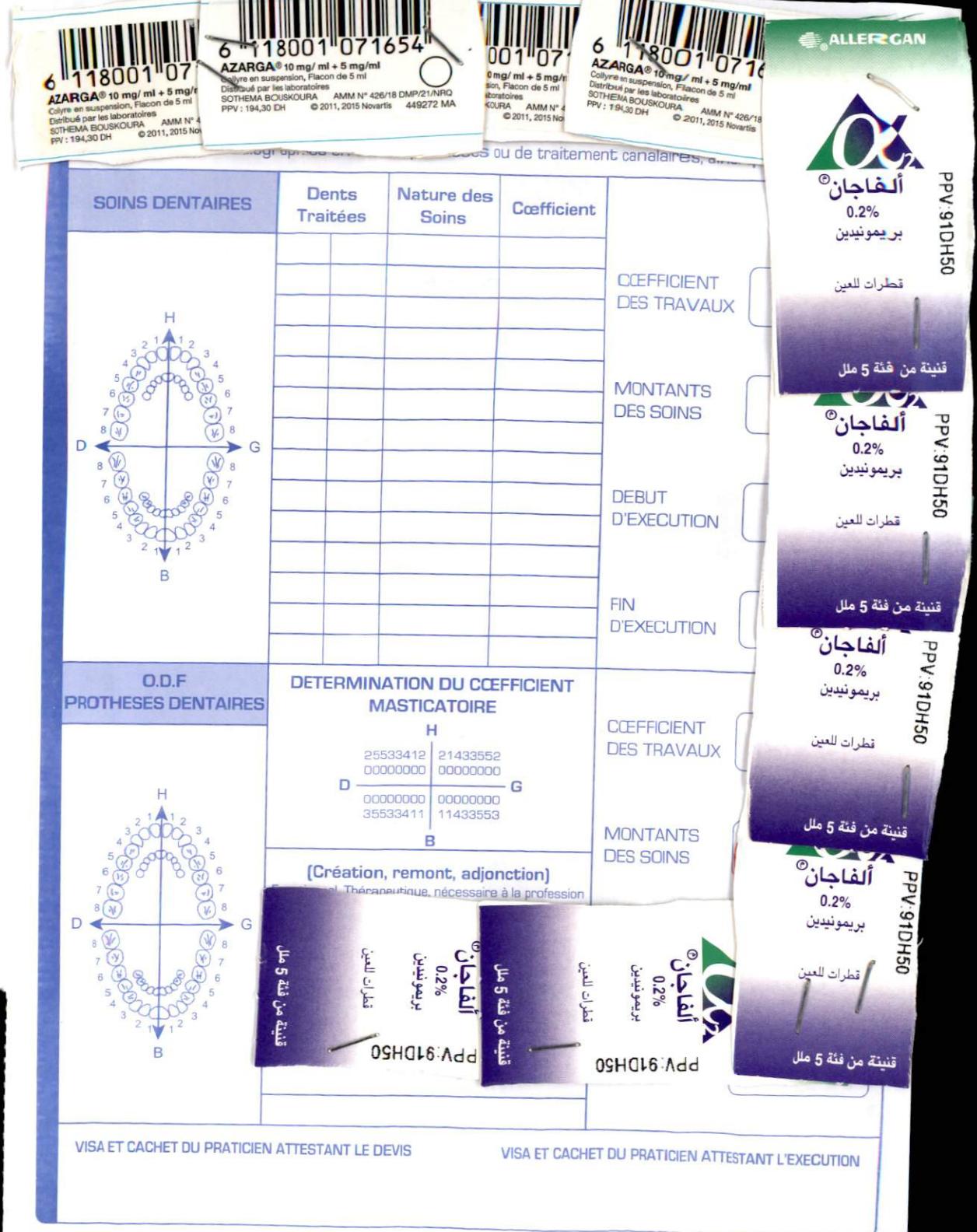
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/05/23	1326,90

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....



# مركز العيون ببر انزاران

## CENTRE D'OPHTALMOLOGIE BIR ANZARANE



Dr. Houda KHLIFI ép. CHERRATE  
Spécialiste des malades et chirurgie des yeux

Diplômée de l'Université de Paris VII  
Ancienne interne des hôpitaux de Paris

الدكتورة هدى خليفي  
اختصاصية في أمراض وجراحة العيون  
خريجة جامعة باريس VII  
طبيبة داخلية سابقاً بمستشفيات باريس

Casablanca le 26/04/23 الدار البيضاء في:

Je nomme Dr Khlifi certifie que Dr  
Tahar Abdellounain est suivi en  
consultation d'ophtalmologie pour  
un glaucome chronique à angle ouvert  
stable sous traitement antiglaucomate  
et qui nécessite un suivi clinique  
et radiologique régulières.  
Certificat établi et signé à Marrakech  
pour faire valoir ce que ci-dessus.

Dr. KHLIFI Houda  
Ophtalmologue  
ICE: 001718781000062  
Tél: 06 22 23 79 29



بلدية غربة، 1 رابية شارع بير انزاران، زحلة ابن سريع (قرب المسجد) المدخل الأول - الميساء - الهمانة: 29 29  
Résidence Ghita، 1 angle Bd Bir Anzarane et rue Ibnou Khouja (milieu de la mosquée). 1er étage - Casablanca - Tel: 06 22 23 79 29 - Urgence: 06 48 43 74 56

# Pharmacie BADIA - Casablanca

Badia EL AIDI

05.22.91.38.73

résidence la corniche EQ3,zone3,Bd Abdelhadi Boutaleb ex(route d'azemmour), casablanca



Facture N° 20230612-408

Date de vente : 13/05/2023

Médecin traitant :

MR TADILI ABDELMOUNAIM

Maroc

PHARMACIE BADIA  
EQ 3 Zone 3 Route d'Azemmour  
Dar Bouazza Casablanca

## Produit

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
ALPHAGAN CL 0.2% 5ML COLLYRE	6	91,50	TVA (7.00%)	549,00
AZARGA CL 10MG 5MG/ML COLLYRE	4	194,30	TVA (7.00%)	777,20

Total HT	1 239,44 DHS
TVA	86,76 DHS
<b>Total</b>	<b>1 326,20 DHS</b>

Arrêté la présente facture à la somme de : mille trois cent vingt-six DHS  
et vingt centimes

PHARMACIE BADIA  
EQ 3 Zone 3 Route d'Azemmour  
Dar Bouazza Casablanca